

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SIMORRE

Séance du 07/07/2022

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Nombre de suffrages : 13

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. TRUFFI ERIC.

Etaient présents :

M. TRUFFI ERIC, M. LAFFONT ANDRE, Mme CARCHON SEVERINE, M. BAYLE JEAN-MARC, Mme FERRET-BEZIAT SYLVIE, Mme MIROUZE CECILE, Mme OLLIVIER DENISE, Mme PINAREL FLORENCE, Mme SANCHEZ CELINE, M. BELLARD CLAUDE, M. CARPENNE DAMIEN, M. DAUBERT ERIC

<u>Date de convocation</u> 22/06/2022

Procuration(s) :

Mme LAPORTE ANAÏS donne pouvoir à Mme CARCHON SEVERINE

<u>Date d'affichage</u> 23/06/2022

Etai(ent) absent(s) :

Mme BOIRON PASCALE, M. BOSC JEAN-CLAUDE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LAPORTE ANAÏS

et publication du :

...././....

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BAYLE JEAN-MARC

Numéro interne de l'acte :

Objet : Demande de subvention pour le local chasse

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du projet d'aménagement d'un local pour l'association de la chasse situé sur la parcelle AY 222, avenue des Pyrénées à Simorre.

Il ajoute que le dossier qui est présenté a été conçu :

- Pour permettre à l'association de la chasse de bénéficier d'un atelier de traitement du gibier sauvage.

Le coût de l'opération est estimé à 44 958,31€ TTC

Le plan de financement prévu est le suivant :

Etat – DETR	13487,49€	30%
Région	8991,66€	20%
Département	5395,00€	12%
Communauté de communes	3596,67€	8%
Commune de Simorre	13487,49€	30%

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à SIMORRE
Le Maire,

**LE MAIRE-ADJOINT
A. LAFFONT**

